

Evaluation Externe

Dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (offre d'intervention)

Habilité par l'ANESM à procéder à l'évaluation externe des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la société LMCF propose son offre d'intervention au regard des considérations et conditions suivantes.

Notre habilitations et nos références

L'habilitation de LMCF est intervenue dès la première liste publiée au Bulletin Officiel Santé–Protection sociale–Solidarités n°2009/6 du 15 juillet 2009, après analyse de notre candidature.

Nos références confortent cette habilitation :

- Plus de 10 ans d'intervention – Conseil-Formation dans l'accompagnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Plusieurs projets de recherche et développement dans ce secteur pour mettre au point des méthodes et outils originaux d'évaluation et d'évolution de la qualité des services à la personne fragilisée
- Pratique confirmée de l'accompagnement de l'évaluation interne, auprès de 60 établissements depuis 2 ans, et avec la conception d'un outil original coproduit entre LMCF et IRDESS.

La législation et vos obligations

La loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, publiée au JO du 22 juillet 2009 a modifié l'article L312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Ces modifications portent sur le calendrier des évaluations interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

En fait, les établissements et services sont tenus de procéder à deux évaluations externes entre la date d'autorisation et son renouvellement, le calendrier de ces évaluations externes, précise l'ANESM, devant être fixé par décret, des dérogations étant à définir pour les ESSMS autorisés et ouverts avant le 22/07/09.

Il appartient donc à l'établissement de solliciter et retenir par appel d'offre un cabinet habilité par l'ANESM, qui effectuera l'évaluation externe, selon des modalités et prix négociés et convenus dans le respect du code du commerce.

Notre équipe et nos méthodes

La société LMCF se propose bien sûr, comme votre éventuel prestataire de service pour cette évaluation externe. Sont présentées ci-dessous nos références et notre habilitation avec un schéma d'intervention conforme au cahier des charges défini au décret 2007-975 du 15 mai 2007 :

- Définition claire de la demande, avec relevé du contexte de l'établissement et des savoirs à mobiliser
- Contractualisation de la prestation (durée, période, coûts interne et externe)
- Préparation de la documentation à adresser
- Visite d'évaluation éventuellement sur site avec rencontre d'ouverture, programmation des entretiens, réunion de clôture
- Rapport d'évaluation externe et perspectives d'amélioration.

Notre approche, dans ce type d'interventions s'appuie sur une expérience approfondie des démarches d'audit et de diagnostic, doublée d'une connaissance certaine du secteur médico-social. Par ailleurs, en fonction des prestations rencontrées, nous mobilisons et coordonnons les compétences spécialisées requises, notamment en concertation et coopération avec l'IRDESS. Ceci nous amène à une efficacité coût/qualité... dont nous pourrions nous entretenir le cas échéant.

Pour nous contacter :

Par courrier : **LMCF**
16, rue des Grapillottes
25000 BESANCON

Par téléphone : +33 (0)6 31 58 90 12

Par courriel : lionel.meillier@lmcf.fr